

Point de presse du porte-parole du Gouvernement

UN CONSEIL DES MINISTRES QUI SENT LE PÉTROLE

Commentant les travaux du Conseil des ministres du mercredi 1er décembre, M Hamoud Ould Abdi ministre de la communication et Porte-parole du Gouvernement a déclaré que le président de la République s'est félicité de la place et de l'image de notre pays dans le concert des nations, malgré les stéréotypes et images fausses que certains en présentent à des fins inavouées et de souligner que le président de la République a réitéré la foi des mauritaniens en l'honneur, qui constitue la première valeur de notre devise nationale. Notre honneur, notre indépendance et la foi en notre patrie et notre peuple constituent les valeurs cardinales et les fondements de toute notre action pour le président de la République. Par ailleurs, le président de la République en a appelé au sens des responsabilités et au patriotisme de tous pour que les perspectives prometteuses qui s'ouvrent à notre pays profitent à tous et soient mieux utilisées pour profiter aux générations futures. Et il va falloir donc, dit-il, que cette ressource puisse profiter aux Mauritaniens d'abord. Pour ce faire, toutes les dispositions doivent être prises pour mieux préparer les mauritaniens et mieux les former dans cette perspective. De ce fait, il est impératif de renforcer l'enseignement des langues étrangères et d'axer la formation des jeunes sur l'acquisition des nouvelles technologies. Le président de la République a également appelé à la réduction des inégalités entre une infime minorité qui a le monopole des richesses et des connaissances et une majorité abandonnée à elle-même et vouée à l'ignorance et à l'analphabétisme.

Un Conseil des ministres qui sent le Pétrole

Enfin, le président de la République en a appelé à l'amélioration du degré d'éveil, au travail, au patriotisme et à toutes ces valeurs qui nous permettront d'assurer notre développement et d'avoir une respectabilité au-delà de nos frontières. Pour le chef de l'Etat, la campagne du livre, la lutte contre l'analphabétisme et l'implication de tous les cadres dans cette œuvre de développement doivent constituer les fers de lance de la réussite.

Sur un tout autre plan, le conseil a approuvé un ensemble de textes tous ayant trait au partage du pétrole entre la Mauritanie et certaines sociétés. Le premier contrat de partage est signé entre la Mauritanie et la Compagnie anglaise Dana Petroleum. Cette société qui fait partie d'un consortium qui a déjà signé trois contrats avec l'Etat mauritanien le 21 juillet 1999 qui concernent les zones 1, 7 et 8 du bassin Nord. C'est donc sur la base des résultats encourageants obtenus et du travail accompli qu'il avait été décidé de prolonger les contrats avec cette société jusqu'au 21 avril 2004 pour le bloc 7, le 21 juillet 2005 pour le

bloc 1 et le 21 janvier 2006 pour le bloc 8. Dans ce nouveau contrat, cette société fera appel à de nouvelles compagnies comme Rok-well, Energy America et Intershell. Deux autres textes portant sur des contrats de partage entre la Mauritanie et la société Baraka Mauritania Limited. Ce projet de loi fait suite aux contrats précédents portant sur les blocs 11 et 12 du bassin de Taoudeni situés à Nouakchott le 1er avril 2004 entre la Mauritanie et ladite société. Les deux contrats de partage portent sur une superficie de 38.840 km² pour le premier et 30.317 pour le second. Ces contrats sont d'une durée de 3 ans renouvelables deux fois et dans le cas de nouvelles découvertes, cette société dispose d'un droit d'exploitation de 25 ans renouvelables deux fois.

L'autre contrat de partage décidé en conseil des ministres ce mercredi lie la Mauritanie à la société Al Thani Corporation des Emirats Arabes Unis. Ce projet est fondé sur un contrat passé entre les deux partenaires et portant sur le bloc 19 en date du 27 juillet 2004. Le contrat porte sur une superficie de 3434 km² pour 3 ans renouvelable deux fois et

dans le cas de nouvelles découvertes, la société jouira d'un droit d'exploitation de 25 ans renouvelable pour deux fois 10 ans.

Le dernier texte approuvé en Conseil des ministres porte également sur un contrat de partage entre la Mauritanie et la société chinoise CNPC International Limited. Ce texte est fondé sur les trois contrats précédemment signés avec cette société dans le bloc 12 et les blocs 13 et 21 du bassin de Taoudeni le 6 sept 2004. La superficie des trois champs concernés par les contrats de partage est respectivement de 10.000 km², 19.778 km² et 15.292 km² et la durée de chacun est de 3 ans renouvelable.

A noter que pour l'ensemble de ces contrats de partage, la Mauritanie tirera des profits substantiels.

A une question sur la mal gestion des biens publics, le Porte-parole du Gouvernement a réaffirmé que les auteurs des détournements n'échapperont plus à la justice et que le temps de l'impunité est depuis longtemps dépassé. Le programme de modernisation de l'administration et la création d'une brigade financière sont de nature à mettre fin à

ces agissements.

Concernant les nouvelles découvertes pétrolières en Mauritanie annoncées par le président de la République dans son discours du 28 novembre, le ministre a dit que des précisions seront apportées en temps opportun.

A la question de savoir si la Mauritanie a été représentée ou non au dernier sommet francophone tenu à Ouagadougou, le ministre après avoir tiré à boulets rouges sur le Burkina présente comme une marionnette à la solde de la Libye, a affirmé que la Mauritanie ne peut que prendre ses distances vis-à-vis de ce pays et de tout ce qui s'y déroule.

BAKARI GUËYE

Courrier

La commune de Kiffa et ses dépôts d'ordures

Depuis belle lurette, le problème de salubrité se pose dans certaines villes du pays mais